Le RN relooké, lu depuis la Martinique

Refoulé au Lamentin en 1987, le parti revient avec des visages d'ici et nos colères à la bouche. Lu mesure par mesure depuis la Martinique, son programme dit ce que la nouvelle façade ne montre pas.

DOSSIER · ARNAUD RANSAY · NOVEMBRE 2026

En 2002, quand la France découvrait Jean-Marie Le Pen au second tour de la présidentielle et lui accordait 17,79 % des voix, la Martinique ne lui en donnait que 3,85 %. En 2022, elle accordait 60,87 % à sa fille, bien au-delà du score national de 41,45 %. Entre ces deux scrutins, le parti a changé de nom et de programme économique ; il a gardé, sous un mot plus doux, la priorité réservée aux nationaux. Ce dossier ouvre son programme et ses votes pour les lire depuis ici, là où ses promesses arrivent et où ses coûts se paient.

Pourquoi j'écris ceci

Le 31 août, la brève « Le vide n'a pas d'opinion » posait une idée : en 2022, le Rassemblement national n'avait pas eu à nous convaincre, il lui avait suffi que la place fût libre. L'idée expliquait un second tour ; elle laissait le Martiniquais tenté par ce bulletin sans savoir ce qu'il glisserait dans l'enveloppe. Les pages qui suivent le lui montrent, pièce par pièce, à partir des textes du parti, de ses votes et des règles qui s'appliquent chez nous. J'écris pour ceux qui hésitent devant ce bulletin comme pour ceux qui l'ont déjà choisi : les uns et les autres ont droit au programme entier, lu depuis la Martinique. La note de méthode, en fin de texte, dit ce que les sources établissent et ce qu'elles laissent ouvert.

I. « Dewò »

Le dimanche 6 décembre 1987, des manifestants se massent à l'aéroport du Lamentin pour interdire à Jean-Marie Le Pen l'entrée du pays, et ils obtiennent gain de cause : Le Monde daté du 8 décembre le décrit « refoulé par des manifestants à la Martinique et en Guadeloupe ». En 1997, la scène se rejoue. Lorsque France-Antilles revient sur ces épisodes en janvier 2025, au lendemain de la mort de Jean-Marie Le Pen, le journal titre en créole : « Le Pen dewò ».

Ce qu'ils tenaient à distance avait une généalogie. Le Front national est né le 5 octobre 1972 à l'initiative d'Ordre nouveau, mouvement qui rassemblait l'extrême droite radicale, et Pierre Bousquet, ancien de la division SS Charlemagne, en fut le premier trésorier. Le 13 septembre 1987, moins de 3 mois avant l'aéroport, son président qualifiait au micro de RTL les chambres à gaz de « point de détail » de l'histoire de la Seconde Guerre mondiale.

Le livret ultramarin de la candidature de Marine Le Pen en 2022 rappelle dès sa première page que sa première campagne électorale s'est déroulée à la Martinique, en 1987, et que la marraine de l'un de ses

enfants est martiniquaise. L’année est exacte. Ce texte ne raconte pas comment cette campagne s’est achevée, ce dimanche de décembre, à l’aéroport du Lamentin.

II. Ce qui a bougé

Le second tour de 2022 trompe quand on le lit seul. Au premier tour, le même corps électoral accordait 53,10 % à Jean-Luc Mélenchon et 13,42 % à Marine Le Pen ; au second, face au président sortant, plus de la moitié des inscrits s’est abstenue, et ses 60,87 % ne représentaient qu’à peine 24 % de ceux-ci. Le premier tour mesure mieux la progression propre du parti, parce que chacun y choisit parmi l’ensemble des candidats ; il ne dit pas pourquoi l’on choisit. Les suffrages qu’il y recueille passent de 1,75 % en 2002 à 13,42 % en 2022, et leur nombre est multiplié par plus de 10. Aux législatives, ses candidats passent de 1 990 voix en 2022 à 9 018 en 2024 ; aux européennes, la montée s’arrête en voix entre 2019 et 2024.

Ces suffrages ont progressé sur une organisation fragile et discontinue. En 2015, le Front national n’avait en Martinique ni siège ni secrétaire départemental ; en 2019, son référent pour les outre-mer déclarait qu’il n’y existait pas de fédération. Depuis, la structure a connu un bureau provisoire en 2021 puis, en 2025, un changement de direction sur fond de désaccord avec Paris au sujet des moyens. Le parti n’a présenté aucune liste à son nom aux territoriales de 2021 ni aux municipales de 2026, et n’a jamais fait élire de député martiniquais. La courbe des voix monte d’une présidentielle à l’autre ; celle de l’organisation s’interrompt et repart.

Pour décrire ce déplacement, on invoque souvent la fenêtre d’Overton, notion née au Mackinac Center, un think tank libéral du Michigan : l’éventail des propositions qu’on peut défendre en public sans être disqualifié se déplace, et l’impensable finit par devenir ordinaire. La notion décrit un mouvement sans prouver que le parti l’ait conduit selon ce modèle ; la stratégie de normalisation, elle, est documentée. La « préférence nationale » des années 1980 est devenue « priorité nationale », et le Front national s’est rebaptisé Rassemblement national en 2018. Dès 2011, Marine Le Pen avait fait de la « dédiabolisation » une ligne de conduite revendiquée, dont le mot avoue ce qu’il prétend effacer. Chez nous, la fenêtre a bougé à vue d’œil. En 1987, on refoulait le président du parti sur le tarmac ; en avril 2023, Jordan Bardella séjournait 3 jours dans le pays, et la presse rapportait son diagnostic sur l’abandon des outre-mer comme celui d’un responsable politique de passage. En 2024, le candidat du parti dans la 4e circonscription se présentait sur RCI comme un homme de droite plutôt que d’extrême droite. Sa candidate de 2027, elle, a été condamnée en appel le 7 juillet 2026 pour détournement de fonds publics dans l’affaire des assistants parlementaires européens du Front national ; elle s’est pourvue en cassation et maintient sa candidature. L’emballage a changé. Il reste à ouvrir le colis.

III. Ce qui ne traverse pas l’Atlantique

Ouvrons-le. La mesure placée en tête du volet pouvoir d’achat, en 2022, promettait de ramener de 20 à 5,5 % la TVA sur les carburants, le fioul, le gaz et l’électricité, pour un coût évalué à 12 milliards d’euros en 2024. En Martinique, les importations de produits pétroliers sont exonérées de TVA, et la taxe intérieure qui pèse sur eux dans l’Hexagone y est remplacée par une taxe spéciale dont l’Assemblée de Martinique fixe elle-même les taux. Sur l’électricité, la TVA est chez nous de 8,5 %, quand elle est passée à 20 % dans l’Hexagone en août 2025 ; le livret ultramarin précise d’ailleurs que la baisse tiendra compte des taux propres à ces territoires. Au mieux quelques points sur la facture d’électricité, rien sur le plein : la mesure phare du pouvoir d’achat porte, pour l’essence et le gazole, sur des taxes qui n’existent pas chez nous.

Les 22 mesures prévoyaient encore de renationaliser les autoroutes pour baisser les péages de 15 % : la Martinique n’a pas d’autoroute à péage. Elles annonçaient aussi la relance du nucléaire : la Martinique est une zone non interconnectée, qu’aucun réacteur du parc national n’alimente, et les centrales thermiques fossiles y produisaient encore près des trois quarts de l’électricité en 2023.

Restaient les retraites et les petites pensions, qui parlent à beaucoup de foyers martiniquais. Le politiste Gilles Ivaldi, au CEVIPOF, a codé 991 mesures des programmes du parti, de 1986 jusqu’au contre-budget présenté par son groupe parlementaire en octobre 2025. Ce contre-budget n’est pas un programme électoral au sens strict, Ivaldi le rappelle lui-même ; il indique pourtant une direction. Les mesures d’inspiration libérale y pèsent 62 %, contre 21 % dans le programme de 2022 ; la retraite à 60 ans y disparaît, et le système de retraites progressif proposé en 2022, chiffré naguère à 40 milliards, n’est plus évalué qu’à 1,5 milliard. Le parti cherche désormais l’électorat de droite jusque chez les chefs d’entreprise. Son programme de 2027 n’est pas encore publié ; le Martiniquais qui a voté en 2022 pour un volet social n’a aucune garantie de le retrouver, et les derniers documents du parti vont dans l’autre sens.

IV. Ce qui traverse

La liste de 2022 s’engageait aussi à arrêter les projets éoliens et à démanteler progressivement les parcs existants. Ici, l’enjeu tient moins à la facture du ménage, protégée par la péréquation tarifaire qui aligne le prix de l’électricité sur celui de l’Hexagone hors différences de taxes, qu’à la dépendance du pays. Un rapport du Sénat relève que la Martinique combine le plus faible taux d’énergies renouvelables dans sa production électrique et la plus forte dépendance aux énergies importées des départements d’outre-mer. Depuis le parc de Grand’Rivière, inauguré début 2019, le vent fait partie des leviers de sortie du pétrole, et EDF raccorde en ce moment 2 nouveaux parcs éoliens du nord Atlantique, présentés comme capables de porter la part des renouvelables de 27 à 35 %. Appliquée ici, la mesure de 2022 viserait ce type de projets. En échange, le programme mise d’abord sur le nucléaire, et le livret ultramarin ne dit pas ce qui remplacerait le vent dans une île que le nucléaire n’atteint pas. Le solaire et la biomasse resteraient possibles, mais ni la liste ni le livret ne prévoient rien pour en accélérer le développement.

Jordan Bardella promet de réduire de moitié la contribution nette de la France au budget de l'Union, et le contre-budget du parti pour 2026 compte sur 8,7 milliards d'euros tirés de cette baisse. Ce budget finance pourtant une part de ce qui tient nos champs : le POSEI, volet agricole européen propre aux régions ultrapériphériques, verse 278 millions d'euros par an aux territoires français concernés, et une simple baisse de 3,9 %, envisagée par la Commission en 2020, aurait retiré près de 4,5 millions d'euros par an aux seuls agriculteurs martiniquais. Le livret s'engage à préserver le FEDER et le POSEI, tout en reprochant à la programmation actuelle d'avoir ponctionné la politique agricole « au détriment des agriculteurs métropolitains ». Le parti ne dit pas comment il diviserait la contribution par 2 sans toucher ni à l'agriculture hexagonale ni aux fonds ultramarins, et le ministre délégué à l'Europe, en écartant la logique défendue par le RN, rappelait que réduire la contribution française revient à baisser les paiements directs aux agriculteurs. Rien n'est décidé, et l'électeur martiniquais est seulement prié de faire confiance à une équation dont il ne connaît pas les termes.

Le livret entend enfin réformer l'octroi de mer pour faire baisser le coût de la vie : les produits français et européens en seraient exonérés et la perte des collectivités compensée par une hausse de leur dotation de l'État. La taxe resterait due sur les produits qui concurrencent la production locale et sur les importations venues de pays extérieurs à l'Union. Certains prix baisseraient, mais le tri se ferait selon l'origine du produit, quel que soit le besoin qu'il couvre : pour un article sans équivalent local, la boîte venue de Lyon entrerait libre, sa jumelle venue de Sainte-Lucie resterait taxée, à rebours de l'ambition, affichée par le livret, de renforcer les liens avec nos voisins. En 2020, l'octroi de mer représentait 34,6 % des recettes réelles de fonctionnement des communes martiniquaises, et ses taux se votent ici ; la dotation qui en remplacerait une part se décide à Paris, dans une loi de finances, et le parti propose, dans son contre-budget, de baisser celle des régions et des intercommunalités. Reflets du Sud a défendu une autre voie, qui garde la taxe et en change la cible au profit d'un panier vital à taux zéro. Celle du RN changerait une part d'une ressource dont nous votons les taux en dotation votée à Paris.

Ce qui traverse la mer finit aussi dans nos rayons. Le 22 octobre 2026, le RN et la droite ont supprimé à l'Assemblée, par 86 voix contre 58, l'article du budget de la Sécurité sociale qui étendait la taxe sur les sodas aux biscuits, céréales, confiseries et viennoiseries industriels. La taxe montait par paliers à partir de 10 grammes de sucres pour 100 grammes, afin de pousser les industriels à changer leurs recettes avant leurs prix ; le député RN Christophe Bentz y voyait une « obsession fiscale ». L'argument du pouvoir d'achat a du poids, puisqu'une taxe sur la consommation pèse d'abord sur les petits budgets ; le même jour, un député de droite rappelait pourtant que 75 % des enfants obèses viennent des milieux modestes, et ce sucre-là, les petits budgets le paient aussi. Chez nous, la question a une date : en 2013, il a fallu une loi, portée par Victorin Lurel, pour interdire de vendre outre-mer des produits plus sucrés que leurs équivalents de l'Hexagone, et une question écrite de 2023 situait encore le diabète à 10,5 % de la population martiniquaise, contre 6,13 % à l'échelle nationale. Le vote, acquis en première lecture, peut encore être défait par la copie finale du budget. Le 22 octobre, le parti a laissé la recette en paix.

V. Le rang qu’il nous réserve

Le livret annonce que le projet de loi sur l’immigration, soumis à référendum, s’appliquera outre-mer : fin du droit du sol, priorité nationale pour l’emploi et le logement social, prestations familiales réservées aux foyers comptant au moins un parent français, prestations de solidarité conditionnées à 5 ans de travail pour les étrangers. Le Martiniquais, français, se croira épargné, parce qu’il lit la mesure depuis son passeport.

Pendant la campagne de 2024, le candidat du parti dans le Nord, Juvénal Remir, défendait selon France-Antilles une priorité à l’emploi pour les locaux, et la formule vise des postes que beaucoup de Martiniquais voient pourvus par des recrutements venus de l’Hexagone. Or la priorité nationale ne connaît que la nationalité : un Lyonnais arrivé hier et une Lamentinoise née ici y occupent exactement le même rang. La mesure ne protège pas le Martiniquais de l’embauche hexagonale ; elle frappe ceux qui vivent ici sans le passeport, le Haïtien ou la Saint-Lucienne qui travaillent et cotisent en Martinique depuis 20 ans. Pour les enfants qui naîtraient ici de parents étrangers, la fin du droit du sol fermerait l’accès à la nationalité qu’il ouvre aujourd’hui. Dans sa *Lettre à Maurice Thorez*, en 1956, Césaire désignait les façons de se perdre, « par ségrégation murée dans le particulier ou par dilution dans l’"universel" ». La priorité nationale offre les deux à la fois : elle dissout la revendication martiniquaise dans une nation où nous ne pesons pas plus que le Lyonnais, et elle nous mure contre la Caraïbe.

Que fait ce parti lorsqu’un des siens est sanctionné pour une phrase jugée raciste ? Le 3 novembre 2022, pendant que Carlos Martens Bilongo, député noir du Val-d’Oise, interrogeait le gouvernement sur un navire de migrants, le député RN Grégoire de Fournas lança dans l’hémicycle : « Qu’il retourne en Afrique ! » Il nia tout caractère raciste et assura avoir visé le bateau, non son collègue. L’Assemblée, en raison de propos jugés racistes, prononça la sanction la plus lourde de son règlement : l’exclusion pour 15 jours de séance. L’intention reste disputée ; le choix du parti, lui, est établi. Marine Le Pen dénonça un procès politique, et le parti, qui l’avait officiellement soutenu, le présenta de nouveau aux législatives de 2024, où il fut battu de peu. Une formation qui promet de ranger le Martiniquais parmi les Français a choisi, ce jour-là, de couvrir l’auteur d’une phrase que l’Assemblée a sanctionnée comme raciste.

Son programme subordonne la naturalisation au mérite et à l’assimilation, et ce mot a une date chez nous. Le 12 mars 1946, devant l’Assemblée constituante, Césaire, rapporteur du texte qui allait faire de la Martinique un département, le présentait comme une loi « d’assimilation, mieux d’égalisation » : sous ce mot, le pays réclamait l’égalité des droits. Dans le programme du RN, il désigne une condition imposée à ceux qui demandent à entrer. Le parti promet encore une présomption de légitime défense au bénéfice des forces de l’ordre, sans en donner le texte ; la manière de la renverser dépendrait de la loi qui l’instituerait. Une présomption tient d’abord pour acquis ce qu’elle présume, et un pays qui garde en mémoire décembre 1959 à Fort-de-France et février 1974 à Chalvet sait ce que pèse la parole d’un uniforme face à celle d’un mort.

VI. Le pays qu’il nous refuse

Le Congrès des élus de Martinique, réuni le 8 octobre 2025, puis l’Assemblée de Martinique, le 24 octobre, se sont prononcés à l’unanimité pour une relation rénovée avec l’Hexagone, fondée sur un pouvoir normatif autonome. Le 1er juillet 2026, dans la maison d’Aimé Césaire, la ministre des Outre-mer et la délégation du Congrès des élus, conduite par Serge Letchimy, ont signé un accord-cadre qui ouvre des discussions sur ce pouvoir normatif et sur une autonomie fiscale progressive ; la ministre a assuré qu’au terme du processus, les Martiniquais seraient consultés. 6 jours plus tard, le député RN Matthias Renault l’interpellait dans l’hémicycle, dénonçant un texte signé selon lui en catimini : il accusait le gouvernement de « passer outre la volonté de nos compatriotes martiniquais » et lui déniait le droit de toucher à l’architecture d’une République une et indivisible. La ministre lui répondit que tous les élus martiniquais, de droite comme de gauche, avaient engagé ce processus.

Le RN peut invoquer le 10 janvier 2010, quand 79,31 % des suffrages exprimés avaient refusé le passage de la Martinique à l’article 74 de la Constitution. L’argument mérite d’être pris au sérieux, et il se retourne contre l’interpellation : si la volonté martiniquaise doit avoir le dernier mot, elle l’aura au terme du processus, quand les Martiniquais seront consultés, et l’interpellation contestait le droit même d’engager le chemin qui mène à cette consultation. Voter pour ce parti, c’est confier la suite de ce chantier à une formation qui, par la voix de l’un de ses députés, l’a attaqué 6 jours après sa signature.

L’interpellation de juillet a un précédent dans le Pacifique. Le 14 mai 2024, l’Assemblée votait le dégel du corps électoral de la Nouvelle-Calédonie, que combattaient les indépendantistes kanak : les 76 députés RN présents ont voté pour, sans une voix contre, et les 4 députés de la Martinique contre. L’archipel s’était embrasé pendant le débat ; les émeutes ont fait 14 morts. En avril 2026, le parti a joint ses voix à celles de la gauche pour rejeter la réforme née de l’accord de Bougival, mais pour la raison inverse : Marine Le Pen jugeait le texte dangereux pour l’unité nationale, parce qu’il ouvrait une voie vers l’indépendance. Du Lamentin à Nouméa, sur ces 3 textes, le parti s’est tenu du même côté de la porte.

La résolution sur l’eau du 8 octobre 2026 se joue, elle aussi, dans l’hémicycle. Portée par la députée de Mayotte Anchya Bamana, elle n’aurait créé aucune obligation juridique ni débloqué aucun financement ; elle a été rejetée par 160 voix contre 156, après les critiques de plusieurs députés d’outre-mer, dont la Martiniquaise Béatrice Bellay. Dans le débat, un opposant rappelait que la Martinique, par une loi du 30 juin 2026, venait d’ouvrir la voie à une autorité unique de l’eau ; le RN, lui, annonçait que Marine Le Pen ferait de l’eau une priorité absolue dès son arrivée au pouvoir. Le travail se faisait ici. La tribune se tenait à Paris.

VII. Ce qu’il faut lui rendre

Rien de ce qui précède n’efface la colère qui pousse vers ce bulletin : ceux qui ont gouverné le pays et la Collectivité n’ont réglé ni la vie chère ni les coupures d’eau, et Reflets du Sud l’a documenté. Ce qui revient au RN doit aussi lui être rendu. Le 28 mai 2026, 48 de ses députés ont voté, avec l’ensemble des 254 votants, la proposition de loi abrogeant le Code noir, adoptée sans une voix contre ; le Sénat l’a votée sans modification le 20 octobre 2026, et la loi est désormais définitivement adoptée. Le parti s’est associé à l’unanimité qui a reconnu, le 2 juin 2026, la part de responsabilité de l’État dans le scandale du chlordécone, et aux votes qui ont adopté les 2 propositions socialistes contre la vie chère outre-mer, en janvier et en décembre 2025 ; au Parlement européen, ses élus ont voté l’assouplissement du POSEI décidé après le cyclone Chido pour venir en aide à Mayotte. En janvier 2026, son groupe a déposé dans le budget de l’État un amendement créant un fonds de sécurité propre à la Martinique, doté de 12,25 millions d’euros, et un autre affectant 50 millions d’euros à l’accès à l’eau des outre-mer, gagés tous deux, comme l’exigent les règles budgétaires, sur les crédits de l’emploi ultramarin ; leur adoption n’est pas établie. Le livret nomme nos plaies : il promet un comité médical et scientifique pour dresser le bilan du chlordécone et l’appui de l’État aux collectivités pour l’accès à l’eau. Sa réforme de l’octroi ferait baisser certains prix.

Mis dans la balance, ces éléments pèsent. Ils pèsent moins que le reste : une promesse de pouvoir d’achat qui n’atteint pas nos pompes, un volet social que les derniers documents du parti réduisent, des éoliennes à arrêter dans une île qui dépend encore des énergies fossiles, une contribution européenne à diviser par 2 sans dire comment nos fonds seraient préservés, une part de notre fiscalité changée en dotation, le refus d’étendre aux biscuits et aux confiseries industriels la taxe qui pèse déjà sur les sodas, dans un pays que le diabète frappe plus durement que l’Hexagone, une priorité qui ne nous protège pas de l’embauche hexagonale et frappe nos voisins, un chantier institutionnel que nos élus ont ouvert ensemble et qu’un député du parti a attaqué.

VIII. Ce que ce parti fait de nous

Un programme se lit mesure par mesure. Le lien qu’un parti noue avec un pays se découvre en creusant sous les mesures.

Le savoir a une adresse

Le programme du RN parle au nom de la nation entière. Il a pourtant une adresse, et les chapitres III et IV l’ont rendue lisible : une baisse de TVA sur des taxes que nous ne payons pas, des péages sur des autoroutes que nous n’avons pas. Ces angles morts dessinent un point de vue qui se prend pour le tout ; la France qu’il pense est continentale, et il l’applique à la Martinique comme si elle valait partout. C’est ce que Reflets du Sud appelle un universel qui a une adresse. Lire depuis la Martinique n’ajoute pas une opinion aux autres ; c’est rendre visible l’endroit d’où le texte a été écrit.

Le même travers égare dans l’autre sens. « La Martinique a voté Le Pen » : la phrase fabrique un sujet qui ne s’est jamais exprimé comme tel, les chiffres de 2022 l’ont montré. En 1973, dans « L’opinion pu-

blique n’existe pas », Pierre Bourdieu montrait comment l’addition de réponses individuelles produit une opinion prêtée à tous, que personne n’a formulée. Un scrutin diffère d’un sondage ; le commentaire qui le suit opère pourtant cette addition. Elle sert ceux qui veulent parler à notre place, comme ce député qui invoquait « nos compatriotes martiniquais » contre le vote unanime de nos élus. Elle sert aussi ceux qui lisent ces 60,87 % comme une trahison ou une ignorance, et qui jugent le pays sans l’avoir entendu. Dans un cas comme dans l’autre, on prête à un chiffre une volonté qu’il ne contient pas.

Ce qui pousse vers le bulletin

Les enquêtes menées dans l’Hexagone donnent des pistes, qu’il faut tenir pour des pistes. Céline Braconnier et Nonna Mayer ont montré, dans *Les Inaudibles*, que la précarité pousse d’abord vers l’abstention, et que Marine Le Pen obtenait en 2012 ses meilleurs scores juste au-dessus du seuil de précarité, chez ceux qui craignent de tomber. Rien n’établit que le mécanisme vaut ici. Il ouvre pourtant une question que le pays gagnerait à se poser : ce qui attire vers ce bulletin tient-il au manque de ce qu’on n’a pas, ou à la peur de perdre le peu qu’on a ? Si cette peur joue ici, la priorité nationale lui parle exactement, puisqu’elle promet un rang à ceux qui craignent d’en descendre.

Le silence pèse autant que le bulletin : près de 9 inscrits sur 10 se sont tenus à l’écart des européennes de 2024, et l’abstention reste, de loin, le premier comportement électoral du pays. En 1981, dans « La représentation politique », Bourdieu décrivait la condition de ceux qui, privés des moyens de produire eux-mêmes leur parole politique, n’ont guère le choix qu’entre se taire et s’en remettre à d’autres. Un parti qui se présente comme la voix de ceux qu’on n’écoute pas peut trouver là son terrain, et l’occuper sans y être implanté.

Reste la mémoire. Maurice Halbwachs a montré qu’elle vit dans des cadres sociaux, la famille, l’école, les associations, les commémorations, qui la conservent et la reconstruisent. Un électeur né après le 6 décembre 1987 n’a rien vu de l’aéroport. Pour lui, le refus de ce jour-là n’est une mémoire que si quelqu’un la lui a transmise ; sinon c’est une date, et une date seule retient peu. Ce que le pays opposera à ce parti dépendra moins de ce qui s’est passé en 1987 que de ce qui se transmet aujourd’hui, et c’est tout l’enjeu de ce que Reflets du Sud appelle un marronage de transmission.

Ces cadres, le parti les a croisés dans l’hémicycle. Les votes que je lui ai rendus plus haut rejoignaient tous un consensus déjà formé. Le 28 mai 2026, le matin même où il votait l’abrogation du Code noir, il s’en est séparé une fois : l’article 2 de la loi commande au gouvernement un rapport sur les conséquences contemporaines du droit colonial dans nos territoires, jusque dans le racisme et les discriminations, assorti de propositions pour renforcer l’enseignement de cette histoire et ses lieux de mémoire. Tous les groupes l’ont voté, sauf 47 députés du RN et 4 de leurs alliés de l’UDR ; Julien Odoul y voyait le risque d’enfermer des générations dans la culpabilité et le ressentiment. L’article adopté, le groupe a voté l’ensemble du texte qui le contient. La séquence tient donc en 2 scrutins : l’inventaire de ce que la lettre de 1685 a transmis n’a obtenu les voix du parti que dans le vote où les lui refuser revenait à refuser aussi l’abrogation.

Sur cette mémoire, l’hémicycle européen l’avait déjà vu voter à part. Le 19 juin 2020, sa délégation s’est prononcée en bloc contre une résolution qui portait sur les manifestations nées de la mort de George Floyd, les violences policières et les discriminations, et qui déclarait aussi l’esclavage crime contre

l'humanité ; Maxette Pirbakas, élue de la Guadeloupe sur sa liste, figure parmi les votes contre, alors qu'elle a affirmé s'être abstenue.

Ce que sa nation fait de nous

Un parti propose aussi une manière d'exister. Le livret ultramarin du RN pense d'abord l'outre-mer comme ce qui donne à la France le deuxième espace maritime du monde, un atout de sa puissance ; il y parle de compatriotes lointains, et promet de faire de l'outre-mer le cœur de son projet parce que la puissance viendrait de la mer. Dans ce texte, la Martinique existe d'abord comme une étendue d'eau rattachée à un centre, et ses habitants comme le lointain de ce centre.

Cette manière de voir a une histoire. Parmi les fondateurs du Front national figurait Roger Holeindre, que l'historien Nicolas Lebourg décrit, sans en faire un fasciste, comme un « défenseur de l'Algérie française et d'une certaine idée de l'empire français ». L'origine ne prouve pas le présent, et le changement de nom ne prouve pas la rupture. Le livret de 2022, lui, appartient au présent, et il mesure encore nos îles à ce qu'elles apportent à la puissance française.

J'ai nommé ailleurs citoyenneté inachevée la condition de ceux qui vivent ici une dépendance institutionnelle, quelle que soit leur ascendance. Le RN propose de la compenser plutôt que de l'achever, par un rang au-dessus du voisin caribéen et par une place dans la puissance d'un autre. En 1946, Césaire réclamait l'égalisation. Ce programme offre un classement. Lu ainsi, le bulletin se paie à cette profondeur : il demande au Martiniquais d'accepter d'exister comme le lointain d'un centre, rassuré de compter un rang au-dessus de son voisin.

IX. Du tarmac à l'isoloir

En 1987, le refus du pays tenait sur une piste d'aéroport. Ce refus-là se passait de programme, parce qu'il connaissait l'homme et ses mots de septembre. Il était collectif et se voyait de loin ; il suffisait d'être nombreux pour qu'un homme reparte comme il était venu.

Le parti qui revient aujourd'hui a trouvé d'autres voies que les airs. Il entre par les écrans et par nos colères les plus justes, que des candidats nés ici reprennent à leur compte, et il n'y a plus de piste à occuper. Ce qui se refusait à plusieurs, au grand jour, se décidera en avril 2027 dans une cabine fermée par un rideau, où chacun sera seul avec ce qu'il sait. Ce qu'il y a à savoir tient désormais dans un programme et dans des scrutins publics, et ce dossier a ouvert l'un et les autres. Voter contre soi-même ne demande que de croire qu'une promesse écrite pour d'autres finira par arriver jusqu'ici, et de payer, en attendant, ce qu'elle coûte.

Le calendrier rend ce choix plus lourd qu'un scrutin ordinaire. Sous le prochain quinquennat tomberont 2 échéances européennes : le régime de l'octroi de mer, qui expire le 31 décembre 2027 et que la Commission propose de prolonger jusqu'en 2030, et le cadre budgétaire de 2028 à 2034, qui fixera le POSEI et les fonds régionaux de la décennie. La suite de l'accord-cadre, si elle aboutit, reviendra, elle aussi, au prochain exécutif. Le président élu en 2027 tiendra la plume sur les dossiers qui décideront de notre décennie, et le parti qui demande nos voix a déjà indiqué, sur chacun, la direction qu'il prendrait.

Le refus du tarmac avait une force que l’isoloir n’aura pas : il se voyait. Celui de 2027 devra tirer la sienne de la lecture. Lire chaque programme depuis ici, mesure par mesure, en se demandant ce que chaque promesse devient une fois arrivée au Lamentin ou à Basse-Pointe, et exiger cette lecture de tous ceux qui solliciteront nos voix, y compris de ceux que ce dossier n’a pas examinés. Refuser ce bulletin laissera la place libre si rien ne vient l’occuper ; la brève d’août le disait déjà, le vide n’a que de la place. La remplir demande un projet qui parte de nous, qui dise ce que nous voulons faire de la taxe, de l’énergie, des fonds européens et du pouvoir que nos élus réclament, et qui le dise assez fort pour qu’aucun parti venu d’ailleurs ne puisse plus prétendre parler à notre place.

En 1987, il fallait une foule pour dire dévwò. En 2027, il suffira d’une main, pourvu qu’elle ait lu.

Repères

Date	En France	En Martinique
12 mars 1946	Césaire défend une loi « d'assimilation, mieux d'égalisation »	Loi adoptée le 14 mars, promulguée le 19 mars 1946
5 oct. 1972	Fondation du FN à l'initiative d'Ordre nouveau	Aucune structure locale datée
13 sept. 1987	Propos de Le Pen sur le « détail »	
6 déc. 1987		Le Pen refoulé à l'aéroport du Lamentin
2002	Le Pen au second tour (17,79 %)	1,75 % puis 3,85 %
10 janv. 2010		79,31 % des exprimés contre le passage à l'article 74
2011	Marine Le Pen présidente, ligne de « dédiabolisation »	4,76 % au premier tour de 2012
Juin 2013	Loi Lurel : pas plus de sucre outre-mer que dans l'Hexagone	
2015	Exclusion de Jean-Marie Le Pen	Ni siège ni secrétaire départemental
Juin 2018	Le FN devient RN	
19 juin 2020	Parlement européen : la délégation RN vote contre la résolution sur les manifestations antiracistes, qui déclare aussi l'esclavage crime contre l'humanité	
2022	Marine Le Pen au second tour (41,45 %)	13,42 % puis 60,87 %
14 mai 2024	Dégel du corps électoral calédonien, voté par le RN	Les 4 députés de la Martinique votent contre
2024	Législatives anticipées	9 018 voix aux législatives, aucun élu
Oct. 2025	Contre-budget 2026 du groupe RN	Congrès et Assemblée de Martinique votent à l'unanimité un pouvoir normatif autonome
2026	28 mai : abrogation du Code noir adoptée, le RN contre l'article 2 puis pour l'ensemble ; 2 juin : loi chlordécone ; 7 juillet : Marine Le Pen condamnée en appel ; 8 octobre : résolution sur l'eau rejetée ; 20 octobre : abrogation définitivement adoptée au Sénat ; 22 octobre : extension de la taxe sur les produits sucrés supprimée	1er juillet : accord-cadre ; 7 juillet : interpellation d'un député RN contre l'accord
31 déc. 2027	Fin du régime européen actuel de l'octroi de mer	

Lexique

Citoyenneté inachevée : notion de l'auteur désignant la condition de ceux qui vivent en Martinique une dépendance institutionnelle, quelle que soit leur ascendance.

Corps électoral gelé : en Nouvelle-Calédonie, électorat des élections provinciales réservé, depuis 2007, aux électeurs inscrits avant 1998 et à leurs descendants.

Fenêtre d'Overton : modèle qui décrit l'éventail des propositions défendables en public à une époque donnée, et son déplacement.

Marronage de transmission : transmission de la mémoire et du récit du pays organisée par ceux qui la portent, en dehors des institutions qui ne l'assurent pas.

Octroi de mer : taxe sur les biens importés et produits localement, dont les taux sont votés par l'Assemblée de Martinique et qui finance largement les communes.

Péréquation tarifaire : mécanisme qui permet aux consommateurs des zones non interconnectées de payer l'électricité au même prix que dans l'Hexagone, hors différences de taxes, l'écart de coût de production étant compensé par l'État.

POSEI : volet de la politique agricole commune propre aux régions ultrapériphériques.

Présomption de légitime défense : règle qui présumerait qu'un agent ayant fait usage de son arme était en légitime défense ; son régime exact dépend du texte qui l'instituerait.

Priorité nationale : principe réservant ou priorisant selon la nationalité l'accès à des droits, appelé « préférence nationale » dans les années 1980.

Universel qui a une adresse : notion de Reflets du Sud désignant un point de vue particulier qui se présente comme valable partout.

Zone non interconnectée : territoire dont le réseau électrique n'est pas relié au réseau continental.

Note de méthode

Les résultats électoraux proviennent des archives du ministère de l'Intérieur ; ils mesurent des suffrages obtenus et ne renseignent ni sur les motivations individuelles ni sur les déplacements d'électeurs d'un tour à l'autre. La fenêtre d'Overton sert à décrire une stratégie de normalisation documentée, sans que le texte affirme que le parti ait appliqué ce modèle ; le traitement de presse de la visite de 2023 est observé à partir d'un article et ne constitue pas une étude des médias. Les mesures du parti sont citées dans leurs versions datées : liste des 22 mesures et livret ultramarin de 2022, contre-budget d'octobre 2025 tel qu'analysé par Gilles Ivaldi, qui précise qu'il n'est pas un programme électoral au sens strict ; le programme de 2027 n'est pas publié et pourra différer. Les effets décrits en Martinique résultent de l'application de ces mesures aux règles fiscales locales ; pour l'énergie, le texte n'établit aucun effet direct sur la facture des ménages. Le passage européen expose une tension entre des engagements du parti, sans annoncer de baisse décidée des fonds versés à la Martinique. Les effets de la fin du droit du sol sur les enfants déjà nés et le régime de la présomption de légitime défense dépendraient de textes non publiés. L'expression « loi d'assimilation » est celle de Césaire en 1946, non le titre officiel de la loi. Dans l'affaire Fournas, l'intention de l'auteur reste contestée ; le texte s'appuie sur la sanction prononcée et sur les choix établis du parti. La loi d'abrogation du Code noir a été définitivement adoptée le 20 octobre 2026 ; les 2 amendements de janvier 2026 sont des propositions déposées, gagées pour leur recevabilité financière, dont l'adoption n'est pas établie. Les votes de l'Assemblée sont ceux des scrutins publics ; celui de l'article 2 portait sur l'article entier, le motif prêté au RN est celui qu'a exposé son orateur, et le groupe a ensuite voté l'ensemble du texte, article 2 compris. Le vote du 22 octobre 2026 a supprimé l'article qui étendait la taxe existante sur les boissons sucrées à d'autres produits ; cette taxe demeure, et la loi de financement définitive peut rétablir l'extension. Les taux de diabète cités sont ceux qu'avançait une question écrite de 2023. La résolution européenne du 19 juin 2020 portait aussi sur les violences policières et les discriminations après la mort de George Floyd, et le RN de Guadeloupe a justifié le vote de sa délégation par le refus de se mêler d'une affaire américaine ; le scrutin établit une opposition au texte qui comprenait la reconnaissance de l'esclavage comme crime contre l'humanité, sans isoler une opposition à cette reconnaissance prise séparément. En Nouvelle-Calédonie, le RN a voté en 2024 et en 2026 dans des sens opposés au nom du même motif, l'unité nationale ; le texte situe les émeutes de 2024 dans le temps du vote. Les travaux de sociologie cités portent sur l'Hexagone ou relèvent de la théorie générale ; ils fournissent des hypothèses pour la Martinique, et le lien entre priorité nationale et peur du déclassement en reste une. La lecture du livret ultramarin comme manière de penser l'outre-mer est une interprétation de l'auteur, adossée au texte. Les déclarations des candidats locaux sont restituées à partir de la presse, faute de professions de foi. L'arrêt du 7 juillet 2026 fait l'objet d'un pourvoi.

Sources

Textes du parti : 22 mesures pour 2022 ; livret « L'Outre-mer : respect, traditions et modernité » ; communiqué du 8 octobre 2026 sur l'eau ; amendements au budget 2026 n° 651 et n° 659.

Votes au Parlement : Assemblée nationale, scrutin n° 7001, article 2 de la loi d'abrogation du Code noir ; LCP, Julien Odoul et l'article 2 ; Assemblée nationale, scrutin n° 7261, loi chlordécone ; Datan, scrutin du 14 mai 2024 sur le corps électoral calédonien ; Les Nouvelles Calédoniennes, rejet de la réforme issue de Bougival ; LCP, suppression de l'extension de la taxe sur les produits sucrés ; LCP, vie chère, janvier 2025 ; La 1ère, vie chère, décembre 2025 ; Assemblée nationale, question écrite n° 6781 sur la loi Lurel ; OEIL, résolution du Parlement européen du 19 juin 2020 ; RCI, le vote de Maxette Pirbakas ; HowTheyVote, assouplissement du POSEI après Chido ; Reflets du Sud, « Le Code noir est abrogé, la succession reste ouverte ».

Fiscalité et énergie : Douane, TVA dans les DOM ; IEDOM, fiscalité locale spécifique, Martinique ; IEDOM, part de l'octroi de mer dans les recettes communales ; EDF Martinique, tarif résidentiel au 1er août 2025 ; Sénat, rapport sur l'habilitation énergie de la Martinique ; IEDOM, mix énergétique 2020 ; EDF Martinique, lettre de juillet 2026 ; Sénat, proposition COM(2026) 662 sur l'octroi de mer.

Europe : Europe 1, Bardella et la contribution européenne ; Europe 1, programme Bardella de juin 2024 ; Public Sénat, Benjamin Haddad ; Assemblée nationale, POSEI 2023-2027 ; RCI, POSEI et agriculteurs martiniquais.

Institutions et Parlement : Antilla, texte de l'accord-cadre ; Cap'infos, interpellation du 7 juillet 2026 ; Banque des Territoires, consultation du 10 janvier 2010 ; Assemblée nationale, séance du 8 octobre 2026 ; Assemblée nationale, scrutin n° 7002 du 28 mai 2026 ; Sénat, dossier législatif sur l'abrogation du Code noir ; RCI, résolution sur l'eau ; Cour d'appel de Paris, communiqué du 7 juillet 2026.

Affaire Fournas : LCP, sanction ; LCP, retour à l'Assemblée ; Réussir, législatives 2024.

Histoire, résultats et implantation locale : Sénat, rapport d'information n° 549 (2010-2011), p. 10-11, discours de Césaire du 12 mars 1946 ; Nicolas Lebourg, « Front national et radicaux : une interaction dynamique », *Hommes & Libertés*, n° 166, juin 2014 ; Public Sénat, nécrologie de Roger Holeindre ; Universalis, chronologie des 13-21 septembre 1987 ; INA, dossier sur la préférence nationale ; archives du ministère de l'Intérieur (2002, 2022, législatives 2024) ; Le Monde, 8 décembre 1987 ; France-Antilles, « Le Pen dèwò » ; France-Antilles, visite de Jordan Bardella, avril 2023 ; France-Antilles, campagne du Nord 2024 ; RCI, 29 juin 2024 ; RCI, 18 mars 2025.

Recherche et textes : Gilles Ivaldi, « Cap sur la droite pour 2027 ? », CEVIPOF, 2026 ; Sciences Po, Cogito, sur *Les Inaudibles* de Céline Braconnier et Nonna Mayer ; Pierre Bourdieu, « L'opinion publique n'existe pas », *Les Temps modernes*, n° 318, janvier 1973, p. 1292-1309 ; Pierre Bourdieu, « La représentation politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1981 ; Maurice Halbwachs, *Les Cadres sociaux de la mémoire*, Alcan, 1925 ; Mackinac Center, fenêtre d'Overton ; Aimé Césaire, *Lettre à Maurice Thorez*, 1956, fac-similé consulté (passage cité en page 9 du PDF ; pagination de l'édition originale non établie).